

La plate-forme *eHealth* est indisponible. Pour pouvoir continuer à travailler, vous devez donc vous rabattre sur les scénarios de secours existants. Nous les passons en revue ci-dessous.

MyCareNet "Assurabilité"

Depuis la mi-janvier 2018, l'*eHealth Business Continuity Plan* (BCP) "Assurabilité" vous permet de consulter les données d'assurabilité d'un patient directement via la plate-forme *MyCareNet* sans passer par celle d'*eHealth*, et ce tant qu'un problème technique persiste au niveau de cette dernière. Seule condition: vous devez disposer d'une session *eHealth* valide. ***En l'occurrence, nous vous conseillons fortement de ne pas redémarrer une session eHealth.***

La plupart des maisons de soft ont déjà fait les adaptations nécessaires pour vous permettre d'utiliser cette solution de manière automatisée. Pour vérifier si le BCP "Assurabilité" est déjà implémenté dans votre soft, consultez notre [Dashboard eHealth services](#).

Si vous ne pouvez pas utiliser le BCP "Assurabilité", tout dépend du patient qui se présente à l'officine. S'il s'agit d'un patient régulier, dont vous avez consulté les données d'assurabilité récemment (moins de 30 jours), vous disposez de toutes les infos nécessaires et des garanties de paiement dans votre soft. A défaut, deux options s'offrent à vous: soit vous faites confiance au patient (la plupart des patients étant effectivement en ordre d'assurabilité), soit - en cas de doute - vous lui remettez un formulaire Annexe 30, avec lequel il devra se rendre dans sa mutuelle pour se faire rembourser.

MyCareNet "Chapitre IV"

Il n'existe pas de BCP pour ce volet de *MyCareNet*. Seule roue de secours à votre disposition, l'autorisation "**papier**"...

Recip-e

En cas de problème technique majeur (tel que la panne d'*eHealth* aujourd'hui), les prescriptions électroniques peuvent être valablement exécutées sur la base de la preuve de prescription électronique "**papier**" qui comporte le code RID et que le patient doit vous remettre. N'oubliez pas de transmettre cette preuve à votre Office de Tarification.

DPP

S'il n'est pas possible de consulter le Dossier Pharmaceutique Partagé durant les "pannes" d'*eHealth*, sachez qu'aucune donnée destinée à alimenter le DPP ne sera perdue. Celles-ci sont "mises en attente" et seront automatiquement chargées dans le système dès que le problème technique sera résolu.

AssurPharma

Comme pour *MyCareNet* "Chapitre IV", le DPP et *Recip-e*, il n'existe pas de scénario alternatif permettant de continuer à utiliser AssurPharma. Votre seul recours est de revenir au bon vieux **papier**...

Source APB 12-06-2018